

FO
DGFIP

FORCE CORREZE

N°6 mai - juin 2017

FORCE OUVRIERE DGFIP CORREZE VOUS SOUHAITE DE BONNES VACANCES.

ON SE RETROUVE A LA RENTREE !

Assemblée Générale FO.-DGFIP 19

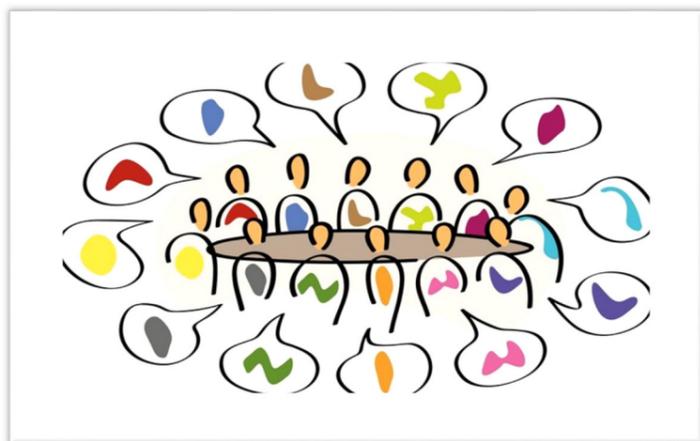
Réunis à la cité administrative de Tulle, nos adhérents ont pu échanger sur les orientations de leur syndicat et entendre les comptes rendus d'activités des différents élus du personnel.

Un changement au bureau, nous souhaitons la bienvenue à Véronique Sartre qui devient notre nouvelle trésorière suite au départ de Delphine Misa, mutée dans un autre département, au grand regret de tous.

Après approbation de la trésorerie et du rapport d'activité, une résolution a été longuement débattue. L'occasion de voir les différents ressentis suite aux évolutions de la DGFIP, mais également de rappeler que le syndicat tire sa force et toutes ses idées de ses adhérents, et que les élus ne font qu'exercer le mandat qui leur a été confié.

Vous souhaitez participer à la vie du syndicat, faire connaître vos difficultés, rencontrer vos élus locaux ? N'attendez pas la prochaine Assemblée générale, contactez FO.DGFIP 19 !

www.fo-dgfip-sd.fr/019



Le bateau coule mais tout va bien

La DG se vante d'un recrutement en net hausse des agents C, mais ne s'étend pas sur les conditions d'affectation : TOUS les agents recrutés ont été affectés à la disposition du directeur (ALD) et sont bloqués 3 ans sur leur affectation (sauf priorité pour rapprochement). Alors qu'il existe des postes vacants dans la majorité des RAN, l'administration n'a pas fait jouer les rapprochements. Toujours cette politique du grand malheur, comme si un agent ayant une famille a des centaines de kilomètres allait être heureux en Ile de France.

Alors que 1571 agents ont été affectés, il reste encore 1590 postes de catégorie C vacants !

Il faut recruter des agents ! Et arrêter de se foutre de notre gueule avec des communiqués triomphants sur Ulysse.

Le Bateau prend l'eau, pour de vrai cette fois.

« Le bateau » surnom donné au CDiF de Brive a réellement pris l'eau. Bâtiment d'architecte dont la conception défie le bon sens, il monopolise depuis des années les crédits du CHS. Avec ses toilettes aux portes vitrées, ses toits aux pentes inversées, la DGFIP devrait le louer à des écoles d'architectes, catégorie « a ne jamais reproduire »

Les travaux de toiture sont estimés à 600 000 €. Budget démesuré quand la Direction a du mal à financer le déménagement de Poincaré à Bournazel ? Que nenni, une dotation exceptionnelle financera des travaux ...

CAPL B
17 juillet 2017



EPAF s'offre au marché du tourisme !



Le conseil de surveillance de l'EPAF s'est réuni le 8 juin 2017 pour valider le rapport sur l'activité et les comptes 2016.

Rappelons qu'EPAF a monté un projet d'achat d'un Centre de vacances de Vendres pour moitié avec le Ministère de la Justice, avec le montage d'une Société Civile Immobilière (SCI) et par la suite d'une Société par Action Simplifiée (SAS) pour la gestion.

Le centre de vacances de Vendres (34) a ouvert à l'été 2016 et a suscité beaucoup d'engouement de sorte qu'il a affiché complet. Pourtant, le constat a été fait qu'en dehors de la période estivale, il existe une forte désaffection.

Dans ce cadre, et sans concertation avec les Fédérations, EPAF a décidé de proposer l'ouverture de réservations sur un site de vente en ligne pour la basse et moyenne saison. Rien que cela!

Voilà que des fonds publics financent aujourd'hui des séjours de vacances strictement privés, drôle de conception du tourisme social ministériel !

L'objectif n'est pas resté caché bien longtemps !

Pourtant, les fonds investis dans ce centre auraient été bien plus utiles ailleurs comme par exemple, réhabiliter les centres de vacances propriété d'EPAF qui en ont bien besoin, ou remettre sur pieds les séjours linguistiques ou mieux, améliorer la prise en charge des frais d'acheminements des colons, autant de revendications portées par **FO FINANCES** depuis des années!

Encore une belle occasion ratée.

Faut-il rappeler que seule **FO FINANCES** s'était opposée au projet initial tout comme pour l'autonomisation des associations en 2006 ?

Prélèvement à la source ... Demain peut être ?

Alors que le pays bouillonne après l'élection du plus jeune Président de son histoire, l'Assemblée législative s'annonce très fournie en chefs d'entreprises.

Cela explique peut être qu'une des grandes réformes mise en place par le précédent gouvernement vient d'être reportée.

Parmi les raisons évoquées dans la presse, la baisse de cotisations sociales prévue par le président, a priori à partir du 1er janvier 2018, entraîne en effet une augmentation du salaire net (en partie compensée par une hausse de CSG) qui serait masquée par le prélèvement de l'impôt sur le revenu sur la fiche de paie...

Les agents de la DGFIP, et notamment le premier d'entre nous, ont appris cette décision par voie de presse. En attendant d'être sur une voie de garage ?

Bercy a rapidement pris le sens du vent pour justifier ce report par des ajustements nécessaires, alors que notre Direction générale jurait que tout était prêt. Prière de ne pas se moquer, c'est de la politique !



FO Finances a toujours annoncé que les délais initiaux étaient intenable pour une réforme complexe.

Pour F.O. -DGFIP, cette réforme de la collecte ne s'impose pas. Elle ne supprimera pas la déclaration annuelle de revenu ni la régularisation du solde à payer.

En revanche elle va désorganiser les services, accroître le risque de fraude, et compliquer inutilement la vie des entreprises.

L'abandon de cette réforme demeure la solution la plus appropriée !

L'Association Force Ouvrière Consommateurs réunit des femmes et des hommes qui agissent ensemble, en toute indépendance, pour la défense des consommateurs et des locataires.

Retrouvez vos infos conso sur le site www.afoc.net :

Consultez le niveau d'hygiène des cantines et restaurants sur www.alim-confiance.gouv



L'AFOC rappelle que le droit de rétractation ne s'applique pas aux activités de loisirs. Il n'est donc pas possible pour un acheteur de se faire rembourser le prix d'un billet pour une rencontre sportive.

Adhérer à FO, s'est adhérer à l'AFOC !

Pour contacter l'AFOC Corrèze :

21 rue Jean Fieyre - BP 55 - 19100 BRIVE

Tel. : 05 55 23 72 88 Mail : afoc.afoc@laposte.net

Gratuit pour les adhérents FO, adhésions individuelles : 35 €

ADHÉREZ A FORCE OUVRIERE !

Je soussigné(e) NOM : _____ PRENOM _____

GRADE : _____ ECHELON _____

INDICE : _____ QUOTITE DE TRAVAIL _____

Déclare vouloir adhérer au Syndicat FORCE OUVRIERE DGFIP 19. Fait à _____ le _____

66% de la cotisation syndicale fait l'objet d'un crédit d'impôt sur le revenu

A envoyer à Martine Aumette, SIE, Cité Administrative, Place Martial Brigouleix, 19011 TULLE CEDEX